



Organisation soirée en local commercial

Par **jules1**, le **30/05/2016 à 16:34**

Bonjour,rnrnJe viens de louer un local pour mon activité d'artisanat artistique, vente et services à Montreuil.rnrnJ'aimerais savoir si j'ai le droit d'organiser des soirées (vernissages, expos, etc...) et sous quelles conditions (ouverture au public, entrées payantes, vente boissons etc.).rnrnMerci beaucoup.

Par **morobar**, le **30/05/2016 à 16:44**

Bjr,rnIl faut effectivement réunir plusieurs conditions:rna) il faut que le bail commercial l'autorise, ou au moins ne l'interdise pas.rnb) il faut que l'établissement puisse recevoir du public au sens de la législation sur les Etablissements Recevant du Public ou ERP.rnProblème d'accessibilité, d'évacuation...rnc) demander une autorisation municipale pour la boisson (alcoolisée).

Par **jules1**, le **30/05/2016 à 17:24**

Merci,rn Même pour des vernissages occasionnels il faut remplir les conditions dictés par l'ERP ?rnJe pense aux galeries d'art.

Par **morobar**, le **31/05/2016 à 08:17**

Quand vous recevez du public, il faut que celui-ci puisse évacuer facilement en cas de sinistre.
Après vous faites ce que vous voulez et prenez les risques qui vous semblent supportables.
Mais la visite d'une commission de sécurité est indispensable. Commencez donc par un coup de téléphone à la caserne de pompiers la plus proche.

Par **jules1**, le **31/05/2016** à **14:36**

merci Morobar :)